



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 MAI 2020
OBJET :**

**DÉSIGNATION COMMUNALE DES DÉLÉGUÉS au sein des SYNDICATS de la
Communauté de Communes GALLY-MAULDRE**

L'an deux mille vingt, le vingt-sept mai, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 19 mai 2020, se sont réunis à dix-huit heures trente dans la salle des fêtes de Chavagnac sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : Damien GUIBOUT, Maurice PERRAULT, Evelyne PETIT, Marc SIMONNEAUX, Michel RICHARD, Valérie DURAND, Eric CUENOT, Martine ETARD, Jean-Marc PROVOST, Frédéric LHERM, Alexis HONGRE

Etaient absents :

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Evelyne PETIT

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 11

VOTANTS : 11

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'Arrêté préfectoral n° 2012181-004 en date du 29 juin 2012 portant création de la Communauté de Communes GALLY-MAULDRE au 1^{er} janvier 2013 et l'Arrêté préfectoral n° 2012188-002 en date du 6 juillet 2012 portant rectification de l'Arrêté susdit ;

VU les statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la Commune auprès du SMAERG (Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally), et

qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la Commune auprès du SIEED (Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets),

ENTENDU que sur ces désignations, la Communauté de Communes GALLY-MAULDRE se prononcera quant à elle, sur la représentation des délégués titulaires et délégués suppléants au sein des Syndicats Intercommunaux susdits ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages ;

Après un appel de candidatures, il est procédé au déroulement du vote au scrutin secret.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,

DÉSIGNE les délégués titulaires et les délégués suppléants pour représenter la commune de Davron au sein de la Communauté de Communes GALLY-MAULDRE, selon le tableau suivant qui reçoit l'agrément de chacun des Conseillers concernés :

	Titulaires		Suppléants	
SMAERG	Valérie DURAND	Martine ETARD	Eric CUENOT	Michel RICHARD
SIEED	Alexis HONGRE		Frédéric LHERM	

SMAERG : Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally.

SIEED : Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets.


Le Maire
Damien GUIBOUT

Copie transmise au :

- Représentant de l'État,
- Trésorier Comptable de la Collectivité,